

ÉLABORATION D'UN VOLET LITTORAL ET MARITIME (VLM)

GOLFE DE
SAINT-TROPEZ
HORIZON
2030

Gérer durablement le littoral

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, garante du développement de son territoire et de la préservation de ses espaces terrestres et maritimes, a lancé en 2014 une démarche de révision du SCoT terrestre en l'assortissant de l'élaboration d'un Volet Littoral et Maritime.

Problématiques rencontrées par les habitants du golfe

Document d'urbanisme concret, le SCoT porte une attention très particulière à des problématiques rencontrées au quotidien par les habitants du territoire. Le Volet Littoral et Maritime s'attache particulièrement à : **la préservation et la mise en valeur du littoral et du milieu marin, le développement économique lié à l'attractivité touristique côtière, la gestion des flux marins et côtiers, l'amélioration de l'accessibilité au littoral, le développement d'une offre de loisirs sur le littoral.**

PROPOSITIONS

Le Volet Littoral et Maritime (VLM), ici présenté, permet d'élaborer des propositions pour la mise en place d'ambitions cohérentes avec les objectifs fixés par le SCoT.

Préserver le capital naturel et paysager du littoral

Protéger l'environnement, les paysages et le littoral se décline en plusieurs orientations : la valorisation des richesses écologiques et patrimoniales, la gestion environnementale des espaces littoraux et marins et la gestion des risques naturels du littoral. Pour cela, le document prévoit notamment la conservation des habitats du littoral (notamment les herbiers de posidonie), la préservation des paysages littoraux, l'intégration environnementale et paysagère des établissements de plages et la gestion durable de l'évolution du trait de côte face à l'érosion côtière.

Cette réflexion est engagée à l'échelle des 6 grands secteurs géographiques du territoire : la corniche des Maures, la Baie de Cavalaire, les Trois Caps, le Baie de Pampelonne, le Cap de Saint-Tropez, le Golfe de Saint-Tropez, la Pointe des Sardinaux et la Baie du Bougnon.

› Le SCoT permet ainsi la mise en cohérence du territoire par la valorisation et la protection de son patrimoine côtier.

Valoriser l'économie maritime et les usages du littoral et du milieu marin

La valorisation de l'économie maritime et des usages du milieu marin et côtier sera notamment orientée vers un

développement d'une économie tournée vers la plaisance et le nautisme, la valorisation du potentiel d'Energies Marines Renouvelables (EMR), le développement des sentiers sous-marins et le maintien des espaces de pratique pour les pêcheurs professionnels et les plongeurs.

› Le SCoT va permettre de repositionner la diversité des usages côtiers et marins ainsi que l'attractivité touristique maritime dans le développement du territoire.

Encadrer le développement des équipements portuaires et autres équipements

Le développement des équipements du Golfe de Saint-Tropez doit permettre notamment l'accueil des croisiéristes dans le port, le libre passage le long du rivage et l'accès à la mer pour les piétons, la maîtrise du développement des parcs à bateaux à terre, la gestion de l'ensablement des ports et le développement du transport maritime sur le littoral, avec pour principal objectif une organisation optimale du plan d'eau.

› Le SCoT a la capacité de maîtriser le développement côtier de l'ensemble du Golfe de Saint-Tropez pour permettre un développement homogène sur l'ensemble du littoral.

SCoT, VLM...

Le SCOT est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10 à 20 prochaines années dans une perspective de **développement durable**.

Dans le respect des orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) débattu lors du Conseil Communautaire du 31 mai 2017, **les élus ont fait le choix d'élaborer le Volet Littoral Maritime (VLM)**, en parallèle du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), qui détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace côtier et marin. Il définit les grands équilibres entre les espaces maritimes à protéger et à valoriser, et ceux à développer. Le VLM permet de maintenir une stabilité entre la terre et la mer en passant par le littoral, zone fragile et prioritaire dans les orientations du document.

Issu pour une part de la concertation publique, des échanges avec les habitants et acteurs du territoire lors de rencontres citoyennes, ce document a pour objectif de présenter des orientations au plus près des attentes et besoins des riverains et construire un territoire qui leur ressemble.

ORIENTATIONS

Le Volet Littoral et Maritime (VLM) fixe de grandes orientations qui permettront d'atteindre cet objectif de **valorisation du patrimoine naturel côtier** du Golfe de Saint-Tropez en fonction de trois grands axes :

- > **Enjeux liés à l'environnement, aux paysages et aux risques naturels littoraux**
 - Préservation et valorisation de la richesse écologique et patrimoniale
 - Gestion environnementale des usages de l'espace littoral et marin
 - Gestion des risques naturels littoraux
- > **Enjeux liés à l'économie maritime et aux usages littoraux et marins**
 - Positionnement maritime du territoire
 - Attractivité touristique du territoire
 - Maintien de la diversité des usages littoraux et marins
- > **Enjeux liés aux équipements portuaires et autres équipements**
 - Gestion des déplacements
 - Gestion des ports
 - Gestion de l'accueil des navires à terre
 - Accès à la mer et à la terre

Le développement du territoire au travers des enjeux côtier et marin spécifiques au Golfe de Saint-Tropez est un pari sur l'avenir porté par le SCoT. Le document d'urbanisme permettra de révéler et protéger le patrimoine littoral, source d'attractivité pour l'ensemble du Golfe de Saint-Tropez.

L'espace littoral et marin du Golfe de Saint-Tropez est organisé en huit grands secteurs qui se distinguent par leurs qualités physiques et naturelles ainsi que par la spécificité de leur usage.

- **La Corniche des Maures**, des paysages littoraux et marins préservés : activités balnéaires, de loisirs et de plaisance.
- **La Baie de Cavalaire**, un espace nautique au cœur de l'attractivité touristique : activités de loisirs variés (sports et loisirs nautiques motorisés et non motorisés, baignade, mouillage...)
- **Les Trois Caps**, un écrin naturel d'exception : loisirs terrestres (randonnées) et marins (loisirs nautiques et plongée sous-marine)
- **La Baie de Pampelonne**, une vitrine économique balnéaire du territoire : haut-lieu du tourisme balnéaire et élément fondamental de l'attractivité de la plaisance et de la renommée internationale du territoire.
- **Le Cap de Saint-Tropez**, un espace naturel à l'entrée du Golfe : plongée sous-marine et pêche professionnelle.
- **Le Golfe de Saint-Tropez**, emblème du rayonnement international du territoire : activités touristiques, yachting et croisière, activités traditionnelles de baignade et pêche professionnelle.
- **La Pointe des Sardioux**, un espace naturel à l'entrée du Golfe : activités dites « douces » (baignade et loisirs nautiques non motorisés), plongée sous-marine.
- **La Baie du Bougnon**, un bassin nautique : activités nautiques (voile, jet-ski, location de bateaux, pêche en mer, mouillage des navires de plaisance...)

Prochaines étapes

Exposition publique



On est ici

Finalisation du document



Bilan de concertation

2018



Arrêt du SCoT

Consultations : PPA / Conseils municipaux



Enquête publique

2019



Approbation du SCoT

Scot exécutoire sous deux mois



Mise en compatibilité des PLU si nécessaire (1 à 3 ans)

Concertation

Pour qui ?

Tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir du territoire

Habitants, acteurs socio-professionnels, associations, élus du territoire, etc.

Les moyens pour s'exprimer et participer au projet ?



> Lettres d'information



> Exposition publique



> Registre

Pour en savoir plus



Cartes et documents du SCoT à consulter dans leur intégralité sur www.cc-golfedesainttropez.fr



12 communes s'engagent pour un territoire d'exception

CAVALAIRE-SUR-MER • COGOLIN • GASSIN • GRIMAUD • LA CROIX-VALMER
LA GARDE-FRENET • LA MOLE • LE PLAN-DE-LA-TOUR • RAMATUELLE
RAYOL-CANADEL-SUR-MER • SAINT-TROPEZ • SAINTE-MAXIME